

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne, 50 c.  
Réclames, — 30  
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Des droits de réimpression publication  
des insertions reçues et même payées,  
sont réservés dans les éditions ultérieures.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Août 1876.

## Chronique générale.

### LE MINISTRE DE LA GUERRE.

M. le général de Cissey, dès le lendemain de nos désastres, a dirigé la difficile et noble entreprise de notre réorganisation militaire. Il était désigné pour remplir cette tâche patriotique par une renommée glorieusement conquise sur les champs de bataille, à une heure où la tourmente de l'invasion ébranlait les plus solides réputations militaires. Le prestige qui environnait M. de Cissey, à ses débuts ministériels, n'a point toujours résisté aux atteintes que la politique parlementaire fait subir en France aux hommes appelés à l'exercice du pouvoir. Son successeur, le général Berthaut, arrive au ministère de la guerre entouré des hommages mérités de l'armée française ; nous croyons volontiers que nul n'était plus digne d'occuper un tel poste, et nous souhaitons sincèrement que le nouveau ministre réussisse à accomplir son œuvre, sans que la politique parvienne à amoindrir les brillantes qualités de son caractère de soldat.

Le ministre qui se retire laisse au ministre qui le remplace des souvenirs et des enseignements ; nous aurons donné satisfaction à notre esprit d'impartiale justice envers l'un et l'autre, en exprimant la confiance que M. le général Berthaut saura tout à la fois faire la part des souvenirs qui honorent M. de Cissey et des enseignements qui nous rappellent les faiblesses du ministre.

Le général Berthaut a un avantage sur le général de Cissey : il n'est ni sénateur ni député. Nous voulons croire que cette dérogation aux usages parlementaires a été inspirée par une volonté réfléchie de placer

l'administration de la guerre dans des conditions particulières d'indépendance et de stabilité. Mais ceci nous amène à signaler la portée politique de la nomination de M. le général Berthaut.

Encore que nous ne nous plaignions point de la dérogation qui vient d'être indiquée, il nous est permis de rappeler aux partisans zélés de la Constitution, aux admirateurs fervents du régime parlementaire, que M. le maréchal de Mac-Mahon vient de faire des pouvoirs qu'il tient de la Constitution l'usage le moins conforme aux théories et aux pratiques du système constitutionnel et parlementaire.

M. le général de Cissey, constamment battu par les votes de la majorité au cours de la discussion du budget de la guerre, a conservé son portefeuille, pour le déposer après la clôture de la session ; c'est là une sorte de défi lancé à l'autorité de la Chambre des députés. Un successeur lui est donné qui n'appartient pas au Parlement ; et c'est là un second acte qui nous paraît en opposition directe avec les doctrines du parti constitutionnel.

Que si le gouvernement voulait essayer de nouveau de faire servir un décret de nomination ministérielle à la désignation d'une candidature sénatoriale, nous serions encore fondés à dire que l'esprit constitutionnel et parlementaire n'aurait pas lieu de triompher.

Nous ne nous plaignons point ; nous ne critiquons pas. Mais il nous appartient de constater que M. le maréchal de Mac-Mahon ne se croit pas tenu d'observer avec une scrupuleuse rigueur les maximes du gouvernement constitutionnel et parlementaire ; il nous apprend ainsi que nous pourrions, sans commettre une injustice, le placer désormais en face de sa responsabilité personnelle. (Union.)

M. Edouard Parsy, député du Nord, vient de mourir à Paris, après avoir supporté avec résignation et courage les souffrances d'une cruelle maladie. Il siégeait parmi les

gauches ; mais sa charité et sa fin chrétienne lui vaudront de pieux hommages.

Il s'est éteint dans les bras de sa femme et de sa fille, après avoir reçu les secours de la religion et obtenu la bénédiction du Souverain-Pontife.

\*\*\*

D'après certains journaux, un nouveau mouvement préfectoral serait en ce moment à l'étude au ministère de l'intérieur.

Ce mouvement, qui paraîtrait aussitôt après la clôture de la session des conseils généraux, serait purement hiérarchique et comprendrait surtout des changements de sous-préfets et secrétaires généraux. Un préfet serait cependant, dit-on, changé de résidence : c'est celui du Morbihan : M. de Rhortays.

\*\*\*

### TRIANON ET SON GARDIEN.

Voici quelques détails, pleins d'intérêt, sur le brave colonel de Vantaux, que la majorité radicale de la Chambre veut déposséder du logement qu'il occupe au palais de Trianon. M. de Vantaux est entré au service militaire en 1821, il a quitté au commencement de 1870, après 50 ans de service. L'empereur l'a nommé à vie commandant militaire de Trianon.

Le décret du gouvernement du 4 Septembre, qui le révoquait, ne lui étant pas parvenu, il resta à son poste pendant l'occupation prussienne. Quand les Prussiens se présentèrent pour la première fois devant Trianon, il fit fermer la grille, et cependant il était seul dans le palais avec une domestique.

Les Prussiens se retirèrent. Le lendemain M. de Vantaux rencontra le prince royal de Prusse. Il lui représenta que Trianon était un château historique, plein des souvenirs d'une princesse autrichienne, la reine Marie-Antoinette, et qu'il croyait que des barbares seuls pourraient avoir la pensée d'y mettre des soldats et de l'exposer à la dévastation. Le prince royal donna immédiatement

une sauvegarde à M. de Vantaux et promet que Trianon serait respecté, ce qui fut fait.

C'est en reconnaissance de ce grand service que M. Thiers accorda à M. de Vantaux l'autorisation de rester à Trianon.

Il convient d'ajouter qu'en congédiant M. de Vantaux le gouvernement, au lieu de faire une économie, ajoute une charge au budget.

En effet, non-seulement le Trésor ne touchera plus les 130 francs d'impôts que M. de Vantaux payait, mais l'administration sera obligée de créer un gardien du palais qu'il faudra rétribuer.

## Etranger.

### ORIENT.

Voici le texte même de la lettre dans laquelle M. Ristitch, au nom du gouvernement princier, signale les excès commis par les troupes turques et dont nous avons déjà donné un résumé télégraphique.

Belgrade, le 9 août 1876.

Monsieur,

Le gouvernement princier était informé depuis quelque temps déjà par les rapports des chefs de corps que les troupes turques commettaient des excès de nature à donner à la guerre actuelle le caractère le plus odieux.

Quoique la véracité de ces rapports fût, pour ainsi dire, confirmée par la voix publique, le gouvernement princier avait cru devoir garder le silence à ce sujet dans la pensée que les faits dénoncés pouvaient être isolés.

Il n'est malheureusement plus permis d'admettre cette hypothèse. Durant mon séjour au quartier général, j'ai acquis la douloureuse certitude qu'on n'a commis aucune exagération dans le récit des actes de cruauté et de barbarie reprochés à l'armée turque. En outre, bien loin d'être isolés, ces actes se sont accomplis régulièrement, méthodiquement, partout où l'ennemi a pénétré sur notre territoire.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

# LE PION.

(Suite.)

### IV. — L'EXBAT.

A la rentrée, nous apprîmes, non sans consternation, que Greenhorn (Cornichon), ayant fini ses humanités, avait été promu par M. Bénigne au grade de maître d'études, et devait, cette année même, surveiller notre classe.

Arthur de Montmeillan était furieux.

Il ne se soumettrait jamais à une pareille humiliation ! Il en parlerait à son père et ferait casser aux gages M. Bénigne, s'il s'entêtait à maintenir un pareil état de choses. C'était intolérable !

Croire que lui, Arthur, s'abaîsserait jusqu'à recevoir ses leçons à Greenhorn ! Il lui jetterait plutôt ses livres à la face.

Il fallait se révolter, et forcer M. Bénigne à mettre les pouces.

C'était sans doute M<sup>lle</sup> Suzette qui avait valu à son favori cette haute dignité ; mais elle pourrait crier : « Fi ! » tant qu'elle voudrait, il n'en réglerait pas moins son vieux compte avec l'Anglais ; il avait juré d'en finir avec lui.

Ces invectives trouvaient peu d'écho parmi les élèves ; plusieurs de ceux qui avaient fait partie de la bande de Montmeillan n'étaient pas encore de retour ; d'autres avaient déserté son drapeau, et les nouveaux venus se souciaient peu de s'embarquer dans une affaire aussi scabreuse.

Quand Arthur vit qu'il n'avait pas la majorité, force lui fut d'ajourner sa rancune et de plier sous le joug sa tête superbe, en attendant une occasion propice.

Pour moi, j'étais curieux de voir comment Greenhorn porterait ses nouveaux honneurs.

Ne lui prendrait-il pas envie de se venger de ses persécuteurs acharnés ?

Certes, les prétextes ne lui manqueraient pas.

Je résolus de l'observer de mon mieux ; mais rien ne trahissait en lui la moindre trace d'irritation ou de ressentiment.

C'était la même physionomie placide, le même regard un peu terne et voilé.

Malgré son habit toujours aussi râpé, sa tenue plus que modeste, sa pâleur encore aggravée de plusieurs accès de fièvre tiercée qui n'avaient cédé qu'aux bons soins de M<sup>lle</sup> Suzette, je lui trouvais,

depuis la scène de la cour, quelque chose d'imposant.

Montmeillan et le petit nombre de partisans qu'il avait pu recruter ne s'efforçaient pas moins de lasser la patience du jeune maître d'études : ils n'en pouvaient venir à bout.

A leurs plus méchants tours, il opposait un esprit de mansuétude qui eût désarmé tous autres que de malfaisants écoliers ligués contre un pion.

Il se sentait d'autant plus obligé à être doux et calme qu'il avait maintenant quelque autorité en main : aussi ses ennemis, ne pouvant le prendre en défaut, le calomniaient tant et plus.

A les en croire, c'était un hypocrite fleffé, qui faisait le bon apôtre et cafardait en arrière.

Il passait tous les soirs une demi-heure, avant de se coucher, à griffonner de longues pages. Que pouvait-il écrire, sinon des rapports de police à M. Bénigne ?

On se serait déjà emparé de ses mystérieux papiers, s'il ne les enfermait à double tour dans sa cassette ; mais on finirait bien par mettre la main dessus, et alors les incrédules seraient convaincus, en voyant comment ils y étaient traités. L'âme damnée de Montmeillan était sur cette piste et ne la lâcherait pas.

En attendant, il se réservait de servir bientôt à Greenhorn un plat de sa façon, qui ne lui laisserait

d'autre alternative que de renoncer à son poste ou de déguerpir au plus vite.

Il ne s'agissait de rien moins que d'un *exeat* donné en bonne forme, avec menace de mort pour le récalcitrant.

Les modérés trouvaient que c'était aller bien loin ; mais, contre un pion, tout n'est-il pas permis ?

Il y avait, de plus, l'attrait de la curiosité qui nous tenait tous en haleine.

Il arriva précisément qu'un samedi Greenhorn eut à suppléer le professeur absent.

La diétée faite et nos compositions finies, l'espion de Montmeillan fut appelé le premier à lire haut la sienne.

C'était un exercice de syntaxe ; il commença :

— *Cucumis arguitur prodidisse scholares, ideo jussus est ab schola discedere, nisi turba scholarum minari mortem maledico Cucurmi.*

Suivaient une vingtaine de signatures.

Toutes les oreilles étaient dressées ; tous les yeux, fixés sur la chaire du professeur, attendaient une explosion.

Aussi attentif, mais aussi impassible que s'il eût écouté une version tirée de Virgile ou d'Ovide, Greenhorn se tourna de mon côté.

— A vous, monsieur ; traduisez.

Le frisson me prit ; je sentais mes jambes se dérober sous moi. Je balbutiai, d'une voix basse et



C'est ainsi que, bien que la population serbe n'ait opposé nulle part aucune résistance à l'invasion, l'armée ottomane a brûlé, pillé, saccagé sur son passage. Tous les villages qu'elle a traversés sont réduits en cendres, et les églises ont été bombardées.

Un télégramme officiel de Constantinople attribue aux volontaires ce dernier acte de vandalisme; mais comme les volontaires ne sont jamais munis d'artillerie, l'explication donnée par le susdit télégramme n'a aucune valeur, et il faut reconnaître que le bombardement et la destruction des églises restent à la charge des troupes ottomanes et des officiers qui les commandent.

Les autorités ottomanes ne sauraient nier non plus que les Tcherkesses et les Bachi-Bouzouks ont été organisés en escouades d'incendiaires. Chaque escouade se compose de quatre hommes armés et d'un cinquième porteur de bouteilles de pétrole, à l'exemple des communards, de sinistre mémoire; ces hommes promettent l'incendie sur les derrières de l'armée turque. Le fait est signalé de la manière la plus positive par plusieurs de nos officiers, et en particulier par le colonel Horvatovitch, qui commandait Kujajevatz.

Il convient de remarquer que les Tcherkesses et les Bachi-Bouzouks sont commandés par des officiers de l'armée régulière, qu'ils sont encadrés dans les rangs de cette armée, et qu'ils n'agissent point isolément.

La responsabilité des actes de barbarie dont ils se rendent journellement coupables ne saurait donc être déclinée par le gouvernement turc.

Les troupes ottomanes ne se bornent pas à brûler ou à détruire; même dans les localités où elles ne rencontrent aucune résistance, elles sont allées dans bien des cas jusqu'à enlever des femmes et des filles dont le sort nous est inconnu. Sont-elles destinées à entrer dans un harem ou à être vendues comme esclaves? Ont-elles été assassinées par les misérables qui les ont emmenées? Les suppositions les plus tristes sont malheureusement permises, car les procédés de l'ennemi avec lequel nous sommes en guerre rappellent les souvenirs les plus sanglants des invasions barbares.

Nous voyons reparaître, en plein dix-neuvième siècle, les hordes de pillards qui s'abattaient sur l'Europe et la mettaient à feu et à sang aux époques lointaines où la civilisation n'était encore qu'un vain mot.

Le gouvernement ottoman, qui ose parler de guerre sainte, ne craint pas en même temps de poursuivre la lutte par des moyens que réprouvent la morale, la justice, l'humanité. Et de quels instruments se sert-il pour soutenir cette guerre sainte?

Nulle part les Turcs n'ont consenti à enterrer les morts. Après le combat du 6/18 à Veliki-Izvor, le colonel Lechianine, commandant des troupes serbes, a proposé à Osman-Pacha de procéder à l'inhumation des victimes restées sur le champ de bataille à portée du canon des deux armées, mais Osman-Pacha a refusé de recevoir le parlementaire qui lui était envoyé à cet effet. Les cadavres des deux camps sont restés sans sépulture.

Quant aux blessés, ceux que nous ne pouvons pas enlever sont mutilés et dépouillés quand ils ne sont pas mis à mort par ces barbares modernes,

qui servent la Turquie sous le nom de Tcherkesses et de Bachi-Bouzouks.

L'Europe n'a rien vu de semblable depuis le temps de Gengis-Khan. Le gouvernement ottoman ne fait pas la guerre à l'armée serbe; il poursuit l'extermination de la nation elle-même; il ravage le pays, il porte le fer et le feu, même dans les contrées où il n'a pas de lutte à soutenir. C'est, en un mot, je le répète, le renouvellement des invasions barbares avec leur cortège d'atrocités et d'infamies.

J'ai cru de mon devoir, monsieur, de vous signaler ces procédés, et je vous prie de vouloir bien les porter à la haute connaissance de votre gouvernement, afin que les puissances garantes soient à même d'apprécier la manière dont la Porte-Ottomane soutient la lutte contre la Principauté.

Je vous prie, monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé: RISTIC.

### Le 15 Août dans l'histoire.

La journée du 15 août, qui a été célébrée cette semaine, est féconde en intéressants souvenirs.

C'est le jour consacré par l'Eglise à la célébration de l'Assomption de la vierge Marie.

La fête de l'Assomption est solennelle dans toute la chrétienté; mais elle est surtout chère à la France qui, à tous les siècles de son histoire, montra pour la Reine des cieux un culte vraiment filial. Cette fête toutefois a été revêtue d'un caractère particulier; elle est devenue une fête nationale, le jour où un roi de France consacra son peuple à la vierge Marie et voulut qu'une cérémonie rappelât chaque année le souvenir de cet acte mémorable.

Voici en quels termes s'exprimait Louis XIII dans sa déclaration du 10 février 1638 :

« Nous avons déclaré et déclarons que prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer si sainte conduite et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies qui conduisent à celle de la gloire. »

Le 15 août rappelle aussi la naissance du héros qui a doté la France de sa plus grande gloire militaire et qui a égalé, sinon surpassé, les plus illustres capitaines de l'antiquité.

Voici les plus importantes éphémérides du 15 août :

1285. — Jean d'Harcourt défait les troupes espagnoles dans un sanglant combat, sous les murs de Gironne.

1409. — Sur la façade du monastère de Saint-Lazare, on voyait une statue de la Vierge qui fut détruite par la foudre; l'an 1409, raconte l'auteur du *Journal de Paris*, « fut tel tonnayre, entre cinq » et six heures du matin, que une image de Notre-Dame, qui estoit sur le Moustier de Saint-Ladre, » de forte pierre et toute neuve, fust du tonnayre

transportée et rompue par le milieu et portée bien loin de là. »

1461. — Louis XI est sacré à Reims par Juvénal des Ursins, archevêque de cette ville. C'est à ce prince que le Pape défera le titre de roi très-chrétien.

1528. — Odet de Foix, maréchal de Lautrec, savant stratège, meurt en assiégeant Naples.

1636. — Prise de Corbie par les Espagnols. Cet événement répandit en France une consternation profonde. Richelieu lui-même en fut tellement ému qu'il voulut quitter le ministère; mais, remis de sa terreur, il leva, dans Paris, 20,000 hommes, et Corbie fut reprise.

1702. — Combat de Lazzara, où M. de Vendôme bat les Allemands.

1711. — Bataille de Landrecies, gagnée par le marquis de Coigny, général des troupes françaises.

1744. — Louis XV reçoit le surnom de Bien-Aimé.

1761. — Traité de Paris, dit le *pacte de famille*, négocié par le duc de Choiseul, entre les différentes branches de la maison de Bourbon, afin de contrebalancer l'Angleterre dans son crédit et ses alliances.

1768. — Réunion de l'île de Corse à la France.

1769. — Naissance de Napoléon I<sup>er</sup>, de Georges Cuvier, de Chateaubriand et du maréchal Soult.

1796. — Prise d'Ala et du défilé de Chinza, campagne d'Italie, Bonaparte général en chef.

1797. — Bonaparte est à Milan. Le concile national, tenu à Paris, jure de maintenir les décrets du concile de Trente.

1798. — Campagne d'Egypte; Bonaparte et son armée partent de Korain, se dirigeant sur le Caire.

1799. — Bonaparte est au Caire; il donne au général Desaix un beau sabre sur lequel est gravé : *Conquête de la haute Egypte*.

1801. — Un combat naval a lieu devant Boulogne, entre les flottes anglaise et française. L'avantage reste à celle-ci. Le même jour, le premier consul s'occupe, avec le conseil d'Etat, du travail relatif au Code civil.

1802. — Première fête à Paris, pour l'anniversaire de la naissance du premier consul.

1804. — L'empereur Napoléon est à Boulogne; il distribue des croix de la Légion-d'Honneur aux troupes, formant un camp de 150,000 hommes.

1805. — L'empereur est revenu à Boulogne, où, à l'occasion de sa fête, il passe en revue la division du général Suchet.

1806. — Notification du cabinet russe refusant de ratifier les préliminaires de paix. L'empereur est à Saint-Cloud. Il ordonne la prise de possession de la citadelle de Wedel. A Paris, on célèbre sa fête; pose de la première pierre de l'Arc-de-l'Etoile. L'empereur et l'impératrice y assistent.

1809. — Napoléon, vainqueur de l'Autriche, est à Schönbrunn, où sa fête est splendidement célébrée. Sa Majesté signe un décret portant qu'il sera élevé, sur le Pont-Neuf, un obélisque de cent quatre-vingt pieds de haut avec cette inscription : *Napoléon au peuple français*.

1810. — Napoléon est à Paris. La colonne Vendôme et la statue de Desaix sont découvertes.

1811. — A l'occasion de la fête de Sa Majesté, on pose la première pierre de l'entrepôt des vins et le Château-d'Eau, boulevard Saint-Martin, est inauguré.

1812. — L'empereur est en Russie. On pose la première pierre du palais des Beaux-Arts et des Archives.

1813. — Déclaration de guerre par l'Autriche à Napoléon, qui s'apprete à lutter contre la coalition.

1852. — Première célébration, sous Napoléon III, de la fête anniversaire de Napoléon I<sup>er</sup>.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Fêtes de Saumur.

Samedi 19 août.

A 8 heures 1/2 du soir : RETRAITE aux FLAMBEAUX, avec embrasement en feu de couleur des principales rues et places de la ville.

Dimanche 20 août.

A 2 heures 1/2 : COURSES DE CHEVAUX au Hippodrome de Varrains-Chacé. — Prix seront courus, savoir :

1<sup>o</sup> Prix des Haras (gentlemen-riders), 2,000 fr.;

2<sup>o</sup> Course plate (militaire), un objet d'art;

3<sup>o</sup> Course de haies (militaire), un objet d'art;

4<sup>o</sup> Steeple-chase (militaire), un objet d'art;

5<sup>o</sup> Prix du Chemin de fer (steeple-chase handicap, gentlemen-riders), 1,000 fr.;

6<sup>o</sup> Hunt and military (steeple-chase, gentlemen-riders), un objet d'art.

A 6 heures : ASCENSION du ballon la Ville de Saumur, monté par M. Petit, ex-aéronaute de l'armée de la Loire.

A 7 heures : Ouverture de DANSES PUBLIQUES sur le Champ-de-Foire, éclairé au giorno.

A 8 heures : REPRESENTATION AU THEATRE par MM. Brasseur et Lassouche, premiers comiques du théâtre du Palais-Royal, accompagnés d'artistes de Paris.

Lundi 21 août.

A 3 heures 1/2 : GRAND CARROUSEL donné par l'Ecole de cavalerie.

A 8 heures : REPRESENTATION THEATRALE PUBLIQUES, place du Champ-de-Foire, éclairée par des feux de Bengale.

A 8 heures 1/2 : CONCERT donné par la Musique municipale, dans le Square du théâtre, illuminé en lanternes et en verres de couleur.

Mardi 22 août.

A 2 heures 1/2 : COURSES DE CHEVAUX. — Voici la liste des prix qui seront courus :

1<sup>o</sup> Course plate (militaire), un objet d'art;

2<sup>o</sup> Prix de la Société d'encouragement, 2,000 fr.;

3<sup>o</sup> Prix de Saumur (handicap), 3,000 fr.;

4<sup>o</sup> Courses de haies (militaire), un objet d'art;

5<sup>o</sup> Steeple-chase (militaire), un objet d'art;

tremblante :

— Cucurmis... Plus haut, s'il vous plaît. Je remarquerai en passant, messieurs, que ce nom n'est pas latin et me paraît des plus barbares. Poursuivez.

— Cucurmis étant accusé d'avoir trahi les élèves... il lui est enjoint de quitter la classe, sinon la majorité des élèves menace...

Ici, un violent accès de toux me coupa la parole.

— Minari mortem, menace de mort, reprit le jeune maître d'études en appuyant sur chaque syllabe, Cucurmis le maudit, ou le maudit Cucurmis, à votre choix, messieurs.

Et il promena un regard ferme sur l'auditoire.

— Je vous sais gré de m'avoir fait connaître un maître obscur, philosophe ignoré, qui, en butte aux calomnies, aux insultes, n'en persista pas moins à remplir son devoir. Antique ou moderne, c'est un exemple salutaire, et qui me profitera, malgré les barbarismes de la composition.

Imaginez si nous étions penauds de voir notre bombe incendiaire, depuis si longtemps préparée, lancée avec tant d'audace, aller s'éteindre toute fumeuse entre les feuillets des autres cahiers, parmi lesquels le jeune professeur la classa, après me l'avoir prise des mains.

Montmeillan écumait.

Encore une victoire comme celle-là, et il était défait sans espoir de retour.

Il y avait revirement dans l'opinion publique.

On ne pouvait disconvenir que, tout pion qu'il était, Greenhorn n'eût bravement tenu tête à l'attaque. Et c'était la seconde fois !

Décidément, l'Anglais avait du cœur.

Restait le chapitre des délations, qui n'était pas encore éclairci.

Il possédait maintenant une preuve accablante; car le tumulte sur lequel on avait compté pour anéantir la version Cucurmis, après lecture faite, n'avait pas eu lieu.

L'insulte était écrite, signée, paraphée; et, tout bénin qu'était M. Bénignot, il ne pouvait se dispenser de faire un exemple et de punir les principaux coupables, à la requête du maître d'études.

Aussi, le lendemain dimanche, attendit-on l'heure de la sortie avec une anxiété d'autant plus grande qu'on savait Greenhorn en conférence secrète, depuis le matin, avec le chef de l'institution.

Les signataires de l'exeat comptaient sur une retenue générale, en attendant les arrêts, qui ne pouvaient leur manquer.

Mais point; les choses se passèrent comme de coutume: tous les écoliers prirent leur volée ainsi qu'une bande d'alouettes échappées aux filets de l'oiseleur.

— C'est pour demain, se disait-on; nous avons un jour de gagné.

Quelques-uns (et j'en étais) ajoutaient intérieurement : « Après tout, c'est un beau trait à Cornichon de n'avoir pas voulu nous priver d'un jour de congé. »

Le lundi, il ne fut encore question de rien. Seulement, la surprise fut grande lorsqu'on vit apparaître, à la récréation de midi, un nouveau visage, un pion inconnu !

Qu'était devenu Greenhorn ? que lui était-il arrivé ?

Le remords s'éveillait dans les consciences engourdies; les plus timorés s'accusaient de la disparition de l'Anglais: qui sait si, poussé au désespoir par notre acharnement, et en proie à un accès de spleen, il n'était pas allé se noyer ou se pendre ?

Nous étions alors de véritables homicides !

Les peureux, se croyant déjà aux prises avec la justice, opinèrent pour la fuite; Montmeillan railait et soutenait que, ne trouvant pas M. Bénignot disposé à embrasser sa querelle, Cornichon avait tout bonnement détalé sans tambour ni trompette, ainsi que le lui avait ordonné la majorité des élèves.

D'autres commentaient son entrevue avec M. Bénignot et en tiraient une conclusion différente: selon eux, il était allé déposer sa plainte à la police, et reparaitrait incessamment, escorté de gendarmes tout prêts à appréhender au corps les jeunes criminels.

Bref, personne n'était tranquille; un coup de sonnette, la porte qui s'ouvrait, nous faisaient tressaillir.

Le soir, les petits n'osèrent traverser seuls le corridor qui menait au dortoir, de peur de voir l'ombre de Greenhorn se dresser sur le seuil de la chambre.

Il y avait certainement un mystère au sujet de cette éclipse soudaine; du motif, rien ne paraissait; seulement, je remarquai que les blouses bleues de M<sup>lle</sup> Suzette s'obscurcissaient soudain et laissaient voir, quand elle les ôtait pour se suyer, ses yeux rouges et gonflés de larmes.

Pleurerait-elle sur Greenhorn, ou sur son déshonneur ?

(La fin au prochain numéro.)



6<sup>e</sup> Prix du Conseil général (steeple-chase-handicap), 1,500 fr.  
A 8 heures : Dernière REPRESENTATION THEATRALE.  
A 8 heures 1/2 : FEU D'ARTIFICE tiré sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Ce soir (samedi), la retraite aux flambeaux sera faite par la musique municipale, avec le concours du 43<sup>e</sup> chasseurs à pied. Le départ aura lieu, à 8 heures 1/2, de la place de la Gare.

En quittant le pont Cessart, le cortège suivra l'itinéraire ci-après :  
Place de la Bilange. — rue Saint-Nicolas, — rue Beaurepaire, — rue d'Orléans, — rue du Bodin, — rue du Petit-Versailles, — rue du Portail-Louis, — place de la Bilange, — rue de la Comédie, — place de l'Hôtel-de-Ville.

L'ascension aérostatique de M. Petit, annoncée pour demain dimanche, aura lieu, à 6 heures du soir, place de l'Hôtel-de-Ville.

### Musique du 32<sup>e</sup> de ligne.

Aujourd'hui samedi, à 7 heures 3/4 du soir, la musique du 32<sup>e</sup> se fera entendre dans le Square du théâtre.

#### PROGRAMME.

1 <sup>o</sup> Marche nuptiale du <i>Soyez d'une nuit d'été</i> .....	MENDELSSOHN.
2 <sup>o</sup> Ouverture de <i>Nabuchodonosor</i> .....	VERDI.
3 <sup>o</sup> Fantaisie sur <i>Fleur-de-Thé</i> .....	LECOQC.
4 <sup>o</sup> <i>Thérèse</i> , valse.....	FAUST.
5 <sup>o</sup> <i>Les Bleuet</i> , polka.....	PIROUELLE.

#### COURSES DE SAUMUR.

### Accès de l'hippodrome.

Le public est prévenu que, par décision de l'autorité, pour éviter tout encombrement et accident :

- 1<sup>o</sup> Les piétons, pour se rendre à l'hippodrome, suivront la levée de Nantilly ;
- 2<sup>o</sup> Les voitures prendront la rue du Presoir-Saint-Antoine et la route de Varrains ;
- 3<sup>o</sup> Les cavaliers prendront un chemin spécial, lequel, partant de la levée du Pont-Fouchard à Nantilly, suit la petite route au bas de cette levée dans les prés du Thouet, et, tournant à angle droit à un poteau indicateur, arrive directement au terrain des courses.

#### Commune de Bagneux.

Pendant les deux jours de courses, pour donner accès à l'hippodrome, un pont sera établi sur le Thouet au bac de Bagneux, et un passage à niveau au bout du chemin vert.

### Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public que des cartes d'entrée pour le Carrousel du 21 de ce mois seront distribuées ledit jour, au secrétariat de la Mairie, de huit heures du matin à midi, mais aux étrangers seulement.

**Ecole spéciale militaire.** — Les jeunes gens qui se proposent de prendre part au concours d'admission à l'Ecole spéciale militaire, en 1877, sont prévenus que le ministre de la guerre a décidé, à la date du 9 août 1876, que la limite d'âge pour l'admission à ce concours sera prorogée d'une année pour tous les candidats qui auraient atteint cette limite en 1876.

Six hommes de l'armée territoriale, faisant partie du 67<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie et n'ayant pas répondu à l'appel du mois d'avril dernier, ont été mis en subsistance au 4<sup>e</sup> bataillon du 125<sup>e</sup>, en garnison à Saint-Maixent, où ils sont demeurés quatre jours en prison.

#### UNE FEMME DOCTEUR.

On lit dans le *Patriote*, d'Angers :

M<sup>me</sup> Stéphane Ribard, de Nantes, ex-interne des hôpitaux de cette ville, vient de subir à Paris en deux mois ses cinq examens de doctorat et sa thèse, avec des notes très-élevées.

La thèse soutenue par M<sup>me</sup> Ribard et qui lui a valu les éloges de MM. Cubier et Gavarret, ses examinateurs, a obtenu la mention *très-satisfait* ; elle a eu pour sujet :

« Du drainage de l'œil dans différentes affections de l'œil et particulièrement dans le décollement de la rétine. »

M<sup>me</sup> Ribard, de retour à Nantes, va y exercer la médecine, et s'occuper spécialement des maladies des yeux, des maladies des femmes et de celles des enfants.

Nous terminons cette note trop courte sur M<sup>me</sup> Ribard en annonçant qu'un dispensaire qu'elle va établir permettra aux moins fortunés de profiter de la vaste science et de la pratique acquise dans les hôpitaux de la capitale par la lauréate de la Faculté de médecine de Paris.

Curieuse circonstance : M<sup>me</sup> Ribard a fait une grande partie de ses études en même temps que son mari, qui est docteur depuis l'année dernière.

Nous lisons dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Plusieurs officiers de marine que nous avons eu occasion de voir nous ont affirmé que l'expression « température sénégalienne » appliquée aux chaleurs excessives que nous subissons, n'a rien d'exagéré ; en effet, au Sénégal, il ne fait pas plus chaud, au moins sur le littoral. Ceux qui ont longtemps résidé dans les Indes, à Pondichéry, par exemple, supportent la température actuelle plus difficilement que sur les bords de l'Océan indien. A Alger, à Bourbon, aux Antilles, on souffre moins de la chaleur ; il est juste de dire qu'on sait mieux s'en préserver.

« Ici, cette température excessive a déjà déterminé plusieurs maladies et quelques cas d'insolation ; nous pouvons même dire, sans entrer dans aucun détail, qu'à peu de distance de Tours, un homme fort estimé s'est donné la mort en se tirant un coup de pistolet dans la région du cœur ; c'est un transport au cerveau déterminé par l'élévation de la température qui a porté cet infortuné à cette fatale détermination.

« En présence de cette chaleur torride, ceux qui le peuvent se retirent à la campagne ou se dirigent vers le bord de la mer, et ils ont mille fois raison.

« Ceux qui s'occupent de météorologie ont remarqué que depuis quelque temps les signes d'électricité positive sont abondants pendant la nuit, et on voit reparaitre chaque matin des signes également abondants d'électricité négative. »

#### LE CRI-CRI.

Le *cri-cri*, appelé aussi *tambour japonais*, a fait son apparition à Saumur il y a une dizaine de jours. Cet agaçant petit instrument, qui fait les délices des Parisiens, est formé, comme la plupart de nos lecteurs le savent déjà, d'une petite plaque de plomb à l'extrémité de laquelle se trouve un rebord élevé. Dans ce rebord est fixé un ressort d'acier parallèle à la plaque. Ce ressort est faussé à son centre, de façon à ce que, lorsqu'on veut le courber, il rend un son et se remplace aussitôt de lui-même dans sa position première en redoublant le même son. On croirait entendre un bruit de castagnettes ou le déchetage d'une forte crécelle. Plaçant l'instrument entre deux doigts, l'amateur arrive à cadencer ces bruits désagréables de façon à leur donner quelque ressemblance avec le claquement de bec de certains échassiers.

Dire ce qui s'est vendu de *cri-cri* depuis un mois que cet instrument a fait son apparition à Paris est impossible. Une telle vogue n'avait été jusqu'ici atteinte que par la fameuse *question romaine* de 1863, dont il fut fabriqué plusieurs millions d'exemplaires. Les commissionnaires pour l'étranger sont à l'affût de ces bibelots à bon marché, qui font leur tour du monde, ainsi que tout ce que Paris adopte en ses jours de bon sens comme en ses jours de folie.

Il existe, dans le quartier du Temple, toute une corporation de négociants en *questions*. Ces commerçants achètent à bas prix, aux inventeurs, tous les petits objets susceptibles de devenir à la mode, et n'ont rien de plus pressé que de les faire breveter. Certains de ces industriels ont pris jusqu'à quinze cents brevets — c'est-à-dire ont dépensé 150,000 francs — avant d'arriver à la réussite. Le pistolet à air comprimé, le ballon captif, le petit brûle-amorce, la toupie prolifère, l'hélice, sont les seuls objets ayant obtenu un succès comparable à celui de la *question romaine*. Le *tambour japonais* a aujourd'hui détrôné tout cela.

Les *marchands de questions* — c'est ainsi qu'ils s'intitulent eux-mêmes — sont encore moins nombreux que les *chercheurs de questions*. Ceux-ci appartiennent à toutes les classes de la société. En ce moment, un auteur dramatique bien connu se prépare à lancer un *oiseau volant tout seul*, qui doit détrôner le *tambour japonais*. Nous lui souhaitons bonne chance, car cet oiseau-là, du moins, ne chante pas.

Maintenant, à Paris, le *cri-cri* est l'accompagnement obligé de tous les refrains dans les cafés-concerts et il grossit de son bruit cadencé les sons de l'orchestre. C'est surtout lorsque l'on chante ce refrain idiot qui fait en ce moment le tour du monde :

C'est l'amant d'A...  
C'est l'amant d'A...  
C'est l'amant d'Amanda,

que ces bons Parisiens agitent leur *cri-cri* avec fureur, avec rage, mais avec le plus grand sérieux du monde.

### Théâtre de Saumur.

Chacune de nos journées de fêtes sera terminée par une joyeuse représentation donnée par les excellents comiques parisiens, Brasseur et Lassouche, du Palais-Royal, avec le concours d'une troupe d'artistes de différents théâtres.

M. Brasseur est venu plusieurs fois à Saumur ; il y a fait sa première apparition en 1864, et le public se rappelle les succès qu'il obtint alors dans les scènes du *Vieux Buveur*, des *Cocasseries de la danse* et dans diverses pièces de son répertoire. En 1874, il a joué sur notre scène le *Brsilien* et la *Consigne* ; un an après, *Tricoche et Cacolet*. Nous n'avons donc point à faire l'éloge de M. Brasseur, dont le talent hors ligne est maintenant aussi connu en province qu'à Paris.

M. Lassouche jouit également d'une brillante réputation ; Clodomir de la *Mariée du Mardi-Gras*, Sylvain de la *Cagnotte*, Prosper des *Diables roses* et cent autres rôles célèbres ont fait de cet artiste un des comiques les plus amusants et les plus originaux de la capitale.

On connaît le programme des pièces qui seront jouées les 20, 21 et 22 août : MM. Brasseur et Lassouche s'y montreront dans les rôles qu'ils ont créés à Paris. Le public ne manquera pas d'aller applaudir ces acteurs au rire si naturel et si franc.

MM. Brasseur et Lassouche viennent de donner des représentations à Nantes et à Angers. Le *Patriote* parle ainsi de la première soirée offerte à nos voisins :

« Hier, MM. Brasseur et Lassouche ont donné au Grand-Théâtre la première de leurs représentations annoncées. La pièce principale a été : *Poste restante*, de MM. Delacour et Hennequin. Il serait difficile de parler de la pièce, série de quiproquos et d'imbroglios qui n'ont pas exigé des auteurs de grands efforts d'imagination, mais qui ont le mérite d'amener les saillies éminemment drolatiques de ces deux comiques célèbres qui sont une comédie à eux seuls. Brasseur surtout est le type de la souplesse théâtrale ; c'est au point que nous regrettons presque de le voir spécialement adonné à la charge et que nous le verrions avec un extrême plaisir aborder la vraie comédie de mœurs.

« Il n'en est pas moins vrai que dans son rôle du belge Jephké et dans ses rôles multiples de la pièce finale (*Turgot*), il a provoqué hier des explosions interminables de gaieté et de rire dans le public qui garnissait toutes les parties de la salle et que son ami Lassouche n'a pas peu contribué au succès de la soirée. »

### Faits divers.

Attendons-nous à du changement de temps. Voici les orages qui se manifestent. On écrit de Cherbourg :

« Un orage épouvantable a éclaté le 17 août vers cinq heures du soir sur notre ville ; des grêlons de dimensions énormes sont tombés.

« Les ravages sont immenses dans les campagnes. Rue de l'Abbaye, six grands arbres ont été déracinés.

« Les toitures de plusieurs maisons ont été enlevées, les cabines des bains ont été renversées. Le rédacteur en chef de la *Vigie* a manqué périr. Un canot de passage monté par deux hommes a chaviré dans la rade.

« Ils ont été recueillis par le canot d'un yacht anglais. L'embarcation est perdue. »

Un bateau à vapeur à hélice, d'une construction spéciale et destiné à jouer un rôle « économiste », doit quitter Rouen le 23. Les flancs de ce navire, appelé le *Frigorifique*, et commandé par le capitaine Lemarié

— sont aménagés pour défier toutes les variations de température, en sorte que les 150,000 kilogrammes de viande que le *Frigorifique* va chercher sur les rives de la Plata, arriveront sur nos marchés aussi frais qu'au départ.

Les classes pauvres sont principalement intéressées à cette innovation, qui leur donnera à bas prix des viandes excellentes qui jusqu'à ce jour se perdaient, au loin, en quantités considérables.

\*\*\*

On vient de terminer, au ministère de l'intérieur, l'état récapitulatif de la publication des inventaires sommaires des archives départementales, communales et hospitalières antérieures à 1790.

Ce travail très-intéressant va, dit la *Patrie*, être prochainement livré à la publicité.

Il est classé, pour les archives civiles, en six séries, savoir : actes du pouvoir souverain, cours et juridictions, administrations provinciales, instruction publique, féodalité et bourgeoisie, fonds divers ; et, pour les archives ecclésiastiques, en trois séries : clergé séculier, clergé régulier, fonds divers.

Quatre-vingts départements ont entrepris ces inventaires ; six n'ont encore rien fait. Les départements les plus avancés dans leur publication sont les Basses-Pyrénées (6 vol.), la Côte-d'Or (4 vol.), la Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, chacun 3 vol.

Les villes qui se sont occupées d'imprimer leurs archives sont : Grasse, Bar-sur-Seine, Narbonne (2 vol.), Lyon (2 vol.), Uzès, Roubaix, Alby, Gaillac, Toulon, Sens et Loudun.

### Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Raguse, adressée au *Times*, confirme pleinement la nouvelle reçue par le journal le *Temps*, de Paris.

D'après cette dépêche, une colonne turque, forte de 20,000 hommes, s'étant avancée lundi au-delà de Podgoritza, les Monténégrins l'ont attaquée devant Medun et l'ont repoussée et poursuivie pendant trois heures, le yatagan dans les reins.

La nuit seule a fait cesser la poursuite. C'est la plus grande victoire remportée sur les Turcs depuis le commencement de la guerre ; ils ont laissé plus de mille de leurs morts sur le champ de bataille.

Pour les articles non signés : P. GOLLIC.

#### SOCIÉTÉ ANONYME

DES

### CHARBONNAGES DU ROANNAIS

(Bassin de la Loire).

Siège social : 21, rue de Grammont.

Capital social : UN MILLION

Emission de 6,000 Obligations de 300 fr.

Amortissables en 35 années, à partir de 1877, et rapportant 15 fr. par an, payables par semestre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 1<sup>er</sup> Juillet.

#### GARANTIES.

Les Obligations ont pour garanties : la concession de MINES QUI SONT TRÈS-CONSIDÉRABLES, — le MATÉRIEL DE LA COMPAGNIE, constructions, machines à vapeur, bâtiments, etc., etc. Les travaux d'exploitation se composent de deux grands puits déjà foncés, des galeries d'extraction ; en un mot, de tout l'agencement nécessaire à une exploitation de Charbonnages.

Les concessions de la Compagnie, situées dans le centre industriel le plus important de France, peuvent fournir une extraction de plus de 200,000 TONNES par an, pendant plus de DEUX SIÈCLES.

PRIX D'ÉMISSION : 240 francs.

PAYABLES COMME SUIT :

En souscrivant.....	40 fr.
A la répartition.....	50
Au 15 septembre.....	50
Au 15 octobre.....	50
Au 15 novembre.....	50
	240 fr.

Il sera bénéficié 6 0/0 l'an pour les versements anticipés. L'intérêt ressort à 6 1/2 pour cent sans compter la prime d'amortissement.

La Souscription sera ouverte

Le Mercredi 23 et le Jeudi 24 août 1876

A PARIS, chez M. BUISSON, Banquier, Directeur du COMPTOIR DES COUPONS, 10, PLACE DE LA BOURSE, et 11, RUE FRYDEAU ;

A ANGERS, chez M. A. CHAUMIER, agent de change, 10, place du Ralliement.

La cote officielle sera demandée à la Bourse de Paris et à celle de Lyon.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.



**Théâtre de Saumur.**

**A l'occasion des courses et du carrousel**

Dimanche 20 août 1876,

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

**BRASSEUR**

ET

**LASSOUCHE**

Premiers comiques du théâtre du Palais-Royal,

AVEC LE CONCOURS

D'Artistes des principaux théâtres de Paris.

**POSTE RESTANTE**

Pièce nouvelle en 3 actes, de MM. Delacour et Honnequin.

M. BRASSEUR remplira le rôle de *Jephké*, qu'il a créé à Paris.

M. LASSOUCHE remplira le rôle de *Clapotin*, qu'il a créé à Paris.

Voici la distribution des autres rôles :

Blésimard, MM. Paul Ginot; Guérinet, Lafaye;

Pomard, Martal; Larondel, d'Hennezel; Couët, Jourdan; Henry, Karl; Blanche, M<sup>me</sup> Othon; Georgelle, d'Hennezel; Emma, Dany, Julia, Marcelle; Lizon, Buguet; premier employé, MM. Maurice; deuxième employé, Dubois.

**UN LIT POUR TROIS**

Vaudeville en 1 acte, de M. Jules Renard.  
M. LASSOUCHE remplira le rôle de *Clodion*, qu'il a créé à Paris.

Ordre : 1<sup>er</sup> Un lit pour trois ; 2<sup>e</sup> Poste restante.

Lundi 21 août,

**LA GAGNOTTE**

Pièce en 5 actes, de MM. Labiche et Delacour.  
M. BRASSEUR remplira le rôle de *Colladan*, qu'il a créé à Paris.

M. LASSOUCHE celui de *Sylvain*, qu'il a créé à Paris.

Mardi 22 août,

**TURGOTIN**

Pièce nouvelle en 1 acte, de M. Georges Du Bosch.  
Jouée par MM. BRASSEUR, LASSOUCHE,

Paul Ginot, Martal, d'Hennezel, Jourdan, Karl, M<sup>me</sup> Dany.

M. BRASSEUR remplira 4 rôles de différents caractères.

**UN MOUTON A L'ENTRESOL**

Pièce en 1 acte, de MM. Labiche et Albéric Second.

**Le Misanthrope et l'Auvergnat**

Pièce en 1 acte, de MM. Labiche et Siraudin.

**MADAME VEUVE LARIFLA**

Pièce en 1 acte, de MM. Labiche et Choler.

M. LASSOUCHE remplira le rôle de *Gratte-pain*, qu'il a créé à Paris.

Bureaux à 7 h. 1/2; ideau à 8 h.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente une nouvelle série du *Legs de Cain*, sous le titre de *Nouveaux récits galiciens*, par Sachor-Masoch, traduction de Th. Bentzon. Ce curieux volume où sont vivement retracés des mœurs qui nous sont inconnues, contient quatre nouvelles pleines d'une saveur originale et empreintes d'un puissant caractère de vérité.  
Sachor-Masoch jouit aujourd'hui d'une immense

renommée, non-seulement en Autriche et dans toute l'Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Amérique. La remarquable traduction que nous annonçons accroit encore la popularité acquise chez nous par le jeune écrivain autrichien qui nous a voué une si profonde sympathie depuis la dernière guerre.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
Service d'été, à partir du 20 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 - 30 -	10 h. 30 m. matin.	4 - 30 -
1 - 30 - soir.	7 - 40 -	9 - 7 -	11 - 61 -
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 - 30 -	9 h. 37 m. matin.	3 - 30 -
12 - 30 - soir.	6 - 20 -	7 - 39 -	11 - 48 -

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AOUT 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	71	60	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	745	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	695	5	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	102	60	»	Crédit Mobilier . . . . .	191	25	1	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	695	6	35
5 % jouiss. novembre . . . . .	106	45	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	487	50	7	Société autrichienne, j. janv.	590	6	35
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	412	50	2	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	625	»	»	Orléans . . . . .	346	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	491	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	1000	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	324	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	507	50	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	777	75	3	Est . . . . .	334	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	373	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	1355	»	»	Nord . . . . .	328	50	»
— 1871, 3 % . . . . .	339	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	687	50	10	Ouest . . . . .	323	25	»
— 1875, 4 % . . . . .	494	»	»	Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1302	50	3	Midi . . . . .	324	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3695	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	21	25	»	Deux-Charentes . . . . .	313	50	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	690	»	»	Société immobilière, j. janv.	320	»	»	Yendée . . . . .	290	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	387	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	»	»	»	Canal de Suez . . . . .	536	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	760	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
GARE DE SAUMUR  
Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 - 45 -	3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.	8 - 30 -
6 - 1 -	1 - 1 -	9 - 41 -	9 - 41 -
1 - 37 -	4 - 10 -	12 - 38 -	12 - 38 -
4 - 10 -	7 - 17 -	4 - 44 -	4 - 44 -
7 - 17 -	10 - 37 -	10 - 28 -	10 - 28 -

Letraïn d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par lots, au gré des acquéreurs,  
**TERRAINS**  
Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton.  
S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**  
Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1876 ou le 1<sup>er</sup> mars 1877,  
**LA FERME DE CHOZÉ**  
Située commune de Cizay,  
Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et pré, d'une contenance totale de 36 hectares.  
S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, soit à M<sup>me</sup> veuve GUERIN, propriétaire, soit à M. FORGET, expert à Montreuil, ou audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (375)

**A AFFERMER**  
EN UN OU DEUX LOTS,  
Pour entrer en jouissance à l'ouverture des guérets, en mars 1877,  
**LA FERME DE VILLEVERT**  
Située commune de Distré,  
Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, et 19 hectares 50 ares de terres et vignes, joignant les terrains communaux.  
S'adresser à M. DU BAUT, propriétaire au Coudray. (386)

**A CÉDER**  
Pour cause de santé,  
**UNE ETUDE D'HUISSIER**  
De chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).  
S'adresser à M. CALLARD, expert, à Montreuil-Bellay. (382)

**A LOUER**  
**UNE MAISON**  
PROPRE AU COMMERCE  
Rue d'Orléans.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**UN TRÈS-BEAU JARDIN**  
DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,  
Situé près la gare d'Orléans.  
S'adresser à M. MILON, libraire.

**A CÉDER**  
Pour cause de santé,  
**MODES ET LINGERIE**  
Dans l'Indre-et-Loire.  
Affaires sûres. — Facilité.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1877,  
**UNE VASTE MAISON**  
PROPRE AU COMMERCE  
Située à Saumur, quai de l'École.  
Cour et remise.  
S'adresser à M. UNALSERRE, qui l'occupe. (353)

**A CÉDER**  
DE SUITE  
**UN TRÈS-BON FONDS**  
DE  
**POMPIER-PLOMBIER**  
Dans une belle situation.  
Bonne clientèle.  
S'adresser au bureau du journal.

**CHASSE**  
La chasse est formellement interdite sur la terre du Pré, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M. DE LESPAGNEUL.

**CHASSE**  
La chasse est formellement interdite sur la terre de Pocé, commune de Distré, et la terre de la Be-lorlerie, communes de Verrie, Gennes, etc.

**A LOUER**  
En totalité ou par parties,  
**VASTES CAVES**  
PROPRES AU COMMERCE DES VINS  
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.  
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**OFFRE D'AGENCE**  
Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
L'étude de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, successeur de M<sup>e</sup> CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

**ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER**  
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

**A. CLOSIER**  
Pharmacien-chimiste, successeur.  
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.  
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.  
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**TRAITEMENTS LES PLUS EN RENOM**

**MALADIES DE LA PEAU** Eczéma, Psoriasis, Démangeaisons, etc., guéris sûrement par le **Pommade Souveraine de Carré**, pharmacien à Bergerac et Tours, 2 fr. 50 le pot. A Saumur, Besson, ph.

**HERNIES** Chutes et déviations de matrice. Guérison radicale en 6 jours, sans bandages, par le spécifique de **Fleury**, pharmacien au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adultes, 50 fr., pour enfants, 30 fr.

**LE BIBERON-POMPE MONCHOVAUT** récemment inventé, est le seul qui n'échauffe pas et n'épuise pas les enfants parce qu'il est le seul qui imite parfaitement le sein de la mère, attendu que le lait monte toujours, sans aucun effort de succion, et qu'il ne redescend pas. — Approuvé par les Sociétés médicales. — Il est garanti. — L'essayer avant de l'acheter. — Dépôt général, à Paris, Pharmacie centrale de France, 7, rue de Jouy. — La fabrique à Laon, envoi franco le prospectus détaillé contre un timbre de 5 cent. et dans les villes sans dépôt, un **biberon-pompe soigné**, en caoutchouc blanc ou noir, avec pièces de rechange, contre 2 fr. 50.

On demande un dépositaire, à Saumur, pour le BIBERON-POMPE MONCHOVAUT. (214)

**Hygiène - PRODUITS RECOMMANDÉS - Saumur**

**POMMADE BERNARD**  
Contre les MALADIES de la PEAU, Dartres, Eczéma, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pelli-cules, Pityriasis du cuir chevelu. Le flacon : 3 francs. PARIS: Ph<sup>ie</sup> SEGUIN, r. St-Honoré, 378.

**PHILODONTE** de P. Maréchal, Pharmacie à Nancy. Guérison radicale et instantanée des **Neuralgies, Maux de dents, de Tête et d'oreilles**, par une simple aspiration. 4 fr. 25 le fl. 12 fr. 40 toutes sur demande. Se trouve dans toutes pharmacies.

**PLUS D'INJECTIONS**  
DRAGÉES BLOT SANS MERCURE  
Infaillibles contre maladies secrètes, écoulements, catarrhes de vessie. — 4 fr. toutes pharmacies. Invent. BLOT, pharmacien, Toulouse. Exp. 4 fr. 20. Renseignements gratuits.

**SIROP DUREL**  
AU GOUDRON FERRUGINEUX  
Guérit: Anémie, chlorose, écoulements blancs. Excite l'appétit et ne constipe pas. Indispensable aux jeunes filles pour le développement. — 4 fr. 25 le fl. 12 fr. 40 toutes sur demande. Se trouve dans toutes pharmacies.

**EAU de MELISSE des CARMES**  
DU FRÈRE MATHIAS  
Apoplexie, Maux, indigestions, etc. Renommée séculaire acquise par son efficacité. 4 fr. 40 flacon très-grand. GOLLÉ, pharmacien, A. EMERY, pharmacien, r. Facon, Saumur.

**HERNIES**  
Notice, appareils et produits. Ecrire à M. MIERAL, pharmacien, aux Herbes (Vendée). Annonce.

A. G. 12 fois, 6 mois. Chiffre 24.

**LA SEMAINE RELIGIEUSE**  
DU DIOCÈSE D'ANGERS.  
**REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE**  
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.  
Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
Un an. . . . . 5 fr. 50 c.  
On reçoit les timbres-poste en paiement.  
On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

**LA SITUATION**  
ET  
**FIGARO FINANCIER**  
DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : 10 fr. par an ; — 3 mois, 3 fr.  
Séparément : **Situation**, 8 fr. par an ; — 3 mois, 2 fr.  
**Figaro**, 6 fr. par an ; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le *Jedi*, l'autre le *Dimanche*, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.  
LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements. Un seul numéro par semaine ne suffit plus.  
Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fournit deux journaux POUR LE PRIX D'UN SEUL.  
Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS.  
On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur sous-signé.